

Compte-rendu de la Commission Formation et Vie Universitaire

du jeudi 1^{er} décembre 2016

Présents ou représentés :

Collège A : Patrick Barrès (procuration à Rose-Mary Expert), Philippe Canguilhem (procuration à Hélène Charlery), Agnès Daurat (procuration à Rose-Mary Expert), Karine Duvignau (procuration à Elisabeth Munier), Emmanuelle Garnier (procuration à Julien Labetaa), Ollivier Haemmerlé, Christine Mias (procuration à Thierry Hénocq), Sébastien Rayssac (procuration à Hélène Charlery), Caroline Thierry (procuration à Julien Labetaa).

Collège B : Hélène Charlery, Pascale Chiron (procuration à Elisabeth Munier), Thierry Hénocq, Julien Labetaa, Elodie Quillier Valbuena (procuration à Hosni Mernari), Sophie Lecole Solnychkine (procuration à Thierry Hénocq), Christian Mange (procuration à Evelyne Léon Latcher à partir de 10h15), Sébastien Rayssac (procuration à Hélène Charlery).

Collège BIATSS : Rose-Mary Expert, Evelyne Léon Latcher, Hosni Mernari, Elisabeth Munier.

Collège Étudiants : Elodie Cahuzac, Robin Cantaloube, Hamid Djarane (procuration à Robin Cantaloube), Axel Loscertales, Amélie Maréchal (procuration à Léo Roussie), Emmanuel Renaud (procuration à Axel Locertales à partir de 10h25), Léo Roussie, Ségolène Rouve, Aurélie-Anne Thos, Marine Tixier (suppléante).

Collège des personnalités extérieures : Chantal Duprat-Maurel (procuration à Ollivier Haemmerlé), Claudine Perié (procuration à Ollivier Haemmerlé).

Invités : Michel Catlla, Marie-Hélène Garelli, Marion Guyez, Loïc Gojard, Laurent Matuszewski, Michèle Saint-Jean, Marc Rivère, Véronique Vidal.

Excusées : Sabrina Labbé, Claire Le Provost.

Secrétaire de séance : Isabelle Martin

M. Ollivier Haemmerlé, Vice-Président de la CFVU, ouvre la séance à 09h20, le quorum étant atteint.

INFORMATIONS

✓ Point sur les Masters

Un courrier en date du 18/11/2016 relatif à la réforme des conditions d'inscription en Master a été envoyé aux composantes, Instituts et Ecoles par la Vice-Présidence de la CFVU.

Il est demandé de transmettre les retours sur les capacités d'accueil des différentes formations à la Direction de la scolarité au plus tard le 06/12/2016. Ces capacités d'accueil devront être votées en Conseil d'UFR, Ecoles ou Instituts.

Un portail national d'information sur l'offre de formation en Master doit ouvrir à la mi-janvier 2017, ce qui explique le calendrier très serré.

Une information émanant de la CPU, relayée par le Président aux Directeurs d'UFR, écoles et instituts, a laissé entendre qu'un desserrement des délais serait probablement accordé (de l'ordre d'un mois).

Gilles Roussel, président de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, président de la commission de la formation et insertion professionnelle de la CPU, a répondu sur ce sujet via le réseau VP CFVU et AEF :

« Les CA pourront difficilement voter les capacités d'accueil et les conditions d'accès au master avant mi-février 2017 en raison de « calages et négociations nécessaires en interne et en externe. Mais cela n'empêche pas de travailler en amont. Il faut que les établissements puissent déposer des premiers éléments sur le portail avant le vote des CA ».

« Les capacités d'accueil et les modalités d'accès au master seront parfois compliquées à déterminer la 1^{ère} année. Ce que recouvre exactement la notion de capacité d'accueil n'est pas encore clair. Quelle devra être la précision des délibérations en termes de jurys, de modalités d'examens des dossiers ? La CPU est aussi attachée à ce que les parcours – et pas seulement les mentions de master – soient clairement affichés dans le portail master. Tous les masters ne vont pas au même rythme. Ceux qui peuvent transitoirement poursuivre la sélection entre le M1 et le M2 (Droit et Psychologie) auront besoin de plus de temps, mais cela sera peut-être aussi le cas d'autres masters ».

Une réunion avec les VP CFVU et les correspondants du portail des masters (M. Laurent Matuszewski pour UT2J) a eu lieu dernièrement au Rectorat. Une autre réunion est prévue le 05/12/16.

Intervention Marie-Hélène Garelli (Directrice de l'UFR LPM)

Chaque UFR a une position différente sur la définition de la capacité d'accueil. Un travail sur l'organisation pédagogique en L3, sur le stage en M1 doit aussi être pensé en amont.

Réponse Ollivier Haemmerlé

Des éléments de cadrage seront envoyés dès que nous serons en mesure de les définir, en fonction des informations qui arriveront du Ministère. Mais à côté de ce travail mené dans une urgence qui nous est imposée, nous devons mener une vraie réflexion dès maintenant et

pendant le premier semestre de l'année 2017, afin de définir une véritable politique de recrutement en Master à partir de la rentrée 2018.

✓ **Point sur le groupe de travail « formation IDEX ».**

De nombreuses réunions entre les Présidents d'Université ont lieu sur la reconquête de l'IDEX. Cette reconquête n'est envisageable que si les établissements du site vont vers une plus grande intégration, dans une organisation qui reste à définir. Dans l'état actuel de la réflexion, plusieurs niveaux d'intégration sont envisagés (autour d'un noyau dur, d'un premier cercle, puis d'un deuxième cercle).

Une « feuille de route » sera présentée aux CA des établissements en janvier 2017. Si les établissements s'engagent – l'engagement n'étant en janvier 2017 qu'un engagement à poursuivre la réflexion sur la définition du nouvel établissement – les CA seront à nouveau sollicités fin 2017 afin de voter le cas échéant les statuts du nouvel établissement.

Concernant les formations, les Masters pluridisciplinaires et/ou co-accrédités auraient vocation à être délivrés par le nouvel établissement. Les autres Masters pourraient également « remonter » au nouvel établissement, sur la base du volontariat, et à condition de respecter une « charte » à définir. Les Licences pourraient être concernées par ce dispositif.

Intervention Robin Cantaloube

Il est vraiment dommage que ces réunions ne soient pas publiques. La communication au sein de l'UT2J semble opaque. Il semblerait qu'une éventuelle reconquête de l'IDEX passe par une fusion, ce qui suscite des inquiétudes chez les Biatss, les étudiants et les enseignants. Une réunion en amphithéâtre est prévue ce jour par les étudiants pour discuter de la fusion.

Réponse Ollivier Haemmerlé

Si nous nous engageons en janvier 2017 dans la voie d'une plus forte intégration, les statuts du nouvel établissement seront soumis au vote des différents CA fin 2017. Ils auront toute latitude pour le rejeter s'il ne leur convient pas.

Question Hosni Mernari

Quelle est la dotation IDEX pour l'UT2J ? Des débats auront-ils lieu dans les UFR sur la question de l'IDEX ? Quelle est la différence entre la fusion et un « grand établissement » ?

Réponse Ollivier Haemmerlé

Je n'ai pas d'information sur la dotation.

Des débats seront organisés en décembre 2016 et janvier 2017 au sein des composantes, afin que l'équipe présidentielle puisse informer les collègues et les étudiants du contenu de la « feuille de route » et entendre les questions des membres de notre communauté.

La fusion de plusieurs établissements correspond à la disparition des établissements d'origine, et résulte en un nouvel EPSCP, disposant d'un CA, d'un CAC, d'un CT, d'un CHSCT, qui se substitue aux instances préexistant dans les établissements fusionnés.

Un grand établissement est un modèle juridique qui permet de regrouper plusieurs établissements, mais dans l'état actuel de la loi, cela entraîne automatiquement une perte des personnalités juridiques des établissements rejoignant le grand établissement. Dans l'état actuel de la réflexion, les établissements intégrés ne souhaitent pas perdre leur personnalité juridique. Une modification législative est donc nécessaire.

Intervention Robin Cantaloube

Il faut savoir qu'une fusion de plusieurs universités en une seule aurait toujours le statut d'Université, clairement encadré par le code de l'éducation. En revanche, un « grand établissement » disposerait de ses propres règles et pourrait conduire à une augmentation des droits d'inscription, une mise en place de la sélection à l'entrée, ou encore une inflexion de la politique d'embauche.

➤ **Validation du compte-rendu de la CFVU du 06 octobre 2016.**

La CFVU approuve à l'unanimité le compte-rendu de la CFVU du 06/10/16 (sous réserve des modifications demandées).

Votants : **31**
NPPV : 02
Pour : **29**

I VIE UNIVERSITAIRE

➤ **Discussion sur l'opportunité d'un règlement intérieur de la CFVU.**

Intervention Ollivier Haemmerlé

C'est un point à l'ordre du jour ajouté à la demande d'un membre élu à la CFVU (Hosni Mernari), qui s'étonnait de l'absence d'un règlement intérieur pour le fonctionnement de la CFVU.

Les statuts de l'UT2J sont là pour encadrer le fonctionnement des différentes instances dont la nôtre. Il convient donc de déterminer les éventuelles carences des statuts qu'un règlement intérieur pourrait pallier.

Intervention Robin Cantaloube

Depuis la loi « Fioraso » de 2013, la CFVU s'est vue attribuer de nouvelles fonctions et compétences, notamment en ce qui concerne les modalités de contrôle des connaissances. Il serait souhaitable de déterminer avec précision les droits de validation ou non du VP CFVU sur les demandes de remboursement de frais d'inscriptions, les exonérations de droit d'inscription ou sur les demandes d'inscriptions hors délais.

Cela fait maintenant deux ans qu'à chaque rentrée universitaire, des étudiants « sans fac » se retrouvent dans des situations difficiles en lien avec les procédures sur APB. Une

commission devrait être mise en place à chaque rentrée afin de trouver des solutions au plus vite sur ces dossiers.

Question Thierry Hénocq

Des votes décisionnaires au sein de la CFVU sont possibles, mais quelles sont vraiment les compétences de la CFVU ? Un texte qui précise mieux les missions de la CFVU serait peut être utile.

Réponse Ollivier Haemmerlé

En complément de la loi, les statuts de l'UT2J précisent les fonctions et attributions de la CFVU. Néanmoins, un groupe de travail peut être mis en place pour préciser les rôles et missions des membres élus CFVU et du VP CFVU.

Question Julien Labetaa

Une question qui pourrait par exemple être précisée dans un règlement intérieur : la CFVU peut-elle être présidée par une autre personne ? Lors d'une précédente CFVU, le VP CFVU avait dû s'absenter en toute fin de séance, et le VP délégué Vie Universitaire avait pris le relais pour la toute fin de séance. Est-ce que c'est légalement possible ?

Intervention Rose-Mary Expert

La mise en place d'un règlement intérieur risque de « figer » les discussions.

Un appel à volontaires est annoncé par le VP CFVU pour constituer un groupe de travail sur la mise en place d'un règlement intérieur.

Les personnes qui se proposent sont :

- M. Clément Revuz, M. Hosni Mernari, Mme Ségolène Rouve, M. Julien Labetaa, M. Axel Loscertales et M. Salah Amokrane.

Les affaires générales et le service juridique sont également invités à se joindre à ce groupe de travail.

➤ **Adoption du nouveau règlement intérieur du SUAPS**

Présentation Marc Rivère

Le nouveau règlement intérieur du SUAPS définit le cadre régissant le fonctionnement du SUAPS, chargé de mettre en œuvre la politique sportive de l'établissement. Ce règlement regroupe plusieurs articles : les modalités d'inscriptions et d'accès aux cours, la tenue vestimentaire et le matériel, le comportement, l'assiduité et la ponctualité, le droit à l'image et la voix, la situation en cas d'accident, des informations sur l'association sportive, sur les installations sportives et les sanctions.

Question Aurélie-Anne Thos

Sur 35 activités proposées, combien sont ouvertes aux étudiantes portant un voile ?

Réponse Marc Rivère

Toutes les activités sont proposées sans exception, mais des critères de sécurité et d'hygiène doivent être respectés. Des réponses ont été apportées aux personnes qui souhaitaient avoir des précisions à ce sujet, et des compromis ont été trouvés afin de respecter les règles mais aussi les convictions de chacun.

Intervention Aurélie-Anne Thos

Nous sommes ravis que des solutions aient été trouvées, car seulement cinq activités avaient été proposées à ces personnes en début d'année.

Intervention Hosni Mernari

Dans l'article 10 « sanction », il faudrait rajouter le mot « racisme » ou « discrimination ».

Question Hosni Mernari

Dans l'article 3 « comportement » sur le point enregistrement, pourquoi se pose le problème de l'enregistrement d'un cours ?

Réponse Marc Rivère

Sans accord du professeur et en lien avec le droit à l'image ou au son, il est normal de respecter les personnes qui ne souhaitent pas être filmées ou enregistrées.

La CFVU approuve à l'unanimité le nouveau règlement intérieur du SUAPS sous réserve des modifications.

Votants : 31

Pour : 31

- **Constitution d'un groupe de travail sur les conditions d'exonération des droits d'inscription des contractuels étudiants**

Présentation Ollivier Haemmerlé

Ce point avait déjà été abordé lors de la CFVU du 22/09/2016, mais aucune décision n'avait pu être prise en raison des questions budgétaires en suspens au CA de l'UT2J.

Un groupe de travail constitué d'environ 8 à 10 personnes serait idéal. Il faudrait trois personnes dans chaque Conseil (CA et CFVU), le VP délégué Vie universitaire s'il le souhaite, et un représentant(e) de la DIVE.

Intervention Elodie Cahuzac

Les étudiants ne sont pas assez représentés, un minimum de deux dans chaque Conseil serait souhaitable.

Intervention Julien Labetaa

Ce groupe de travail est-il ouvert à d'autres personnes hors des Conseils ?

Réponse Ollivier Haemmerlé

Il est possible d'inviter des personnes hors des Conseils.

Les personnes qui se proposent sont :

- Mme Marine Tixier (suppléante d'Elodie Cahuzac), M. Robin Cantaloube, M. Axel Loscertales, Mme Anna Trotzky (suppléante d'Amélie Maréchal), Mmes Véronique Vidal (Assistante sociale), Evelyne Léon Latcher, Rose-Mary Expert et Nathalie Lefèvre pour la DIVE.

II FORMATION

- **Avenant à la convention entre l'Université Toulouse - Jean Jaurès (Département Art&Com) de l'UFR Lettres, Philosophie et Musique et le Lido Centre des Arts du Cirque de Toulouse, pour la Licence mention « Arts », parcours-type « Communication et Arts du Spectacle », Cursus Danse-Cirque**

Présentation Marion Guyez (Doctorante au laboratoire Lettres, Langages et Arts Créatis)

Il s'agit d'un avenant à une convention signée en 2014 pour une durée de trois années. Les cours sont financés par la ville de Toulouse, avec une nouveauté cette année : l'ajout de la Licence 3 dans le cursus. L'avenant a été validé en Conseil d'UFR et Conseil de Département.

La CFVU approuve à l'unanimité l'avenant à la convention entre l'Université Toulouse - Jean Jaurès et le Lido Centre des Arts du Cirque de Toulouse, pour la Licence mention « Arts », parcours-type « Communication et Arts du Spectacle », Cursus Danse-Cirque.

Votants : **31**

NPPV : 02

Pour : 29

- **Avenant à la convention entre l'Université Toulouse - Jean Jaurès (Département Art&Com) de l'UFR Lettres, Philosophie et Musique et le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Toulouse, pour la Licence « Arts », parcours Arts du Spectacle (études théâtrales)**

Présentation Marion Guyez (Doctorante au laboratoire Lettres, Langages et Arts Créatis)

Il s'agit d'un avenant à une convention signée en 2014 pour une durée de trois années. Les cours sont financés par le Conservatoire, avec une nouveauté cette année : l'ajout de la Licence 3 dans le cursus. Le vote en Conseil d'UFR et Conseil de Département a été validé.

La CFVU approuve à l'unanimité l'avenant à la convention entre l'Université Toulouse - Jean Jaurès et le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Toulouse, pour la Licence « Arts », parcours Arts du Spectacle (études théâtrales).

Votants : 31
NPPV : 02
Pour : 29

- **Demande de validation du programme AEL (Applied European Languages) porté par le Département LEA.**

Présentation Hélène Charlery

Ce projet repose sur un accord entre des formations de cinq universités et s'appuie sur un ancien programme européen ERASMUS +.

Les universités impliquées ont souhaité continuer le programme et ont donc contacté le Département LEA de l'UT2J afin que notre établissement puisse intégrer le programme et devenir le deuxième partenaire français (le premier étant Aix-Marseille Université).

Dans le cadre de l'accord, les étudiants suivent un programme de quatre ans.

Cette structure de double mobilité intervient en année 2 et 3 avec un crédit de 60 ECTS dans chaque établissement et attribution de la certification.

La CFVU approuve à l'unanimité la demande de validation du programme AEL (Applied European Languages) portée par le Département LEA.

Votants : 31
NPPV : 05
Pour : 26

- **Demande de création d'un DU « Qualité de Vie au Travail » porté par l'UFR SES, Département Sociologie**

Point reporté.

- **Demande de subvention pour la cérémonie de remise des diplômes de l'UFR SES.**

Présentation Michèle Saint Jean (Directrice de l'UFR SES)

Ce point est étudié un peu tard puisque la cérémonie en question a déjà eu lieu le 18/11/2016.

Il avait été demandé un financement fin août 2016, mais pour des raisons de dates de procédures à respecter, cette demande n'a pas pu être traitée en amont de la cérémonie.

C'est la cinquième année que cette cérémonie est organisée, dont une partie est habituellement financée par le central de l'UT2J, au travers de la CFVU.

Une réponse a été apportée concernant la prise en charge des manifestations organisées par les UFR, ces dernières sont à la charge des UFR elles-mêmes.

Cette cérémonie de remise des diplômes de Master s'adresse à des étudiants. Elle relève donc de la CFVU.

C'est un moment convivial et culturel qui a rassemblé cette année environ 500 personnes (dont 350 étudiants).

Le montant de participation demandée s'élève à 2 000 €

Intervention Ollivier Haemmerlé

Le budget de la CFVU n'a à notre connaissance jamais financé cette cérémonie. Si l'UT2J a cofinancé cette manifestation par le passé, il s'agit sûrement d'un financement directement pris sur le budget du central. Il n'est pas possible, au vu de la faiblesse du budget propre de la CFVU, de financer une telle manifestation à hauteur de 2000 €. D'après vos dires, il semble aussi que l'UFR SES a terminé l'année avec un budget excédentaire de 115.000 € reversé au central. Il vaudrait mieux utiliser ces excédents pour financer la remise des diplômes plutôt que de les verser en fin d'année au fonds de roulement.

Intervention Elisabeth Munier

Cette cérémonie apporte tout de même à l'Université une image positive et la création d'un réseau de partenaires extérieurs qui sont amenés plus tard à travailler ensemble lors de stages ou autres.

Intervention de Robin Cantaloube

La venue d'entreprises privées sur le site de l'Université pose un certain nombre de malentendus sur les intérêts réels de ces derniers.

Réponse Ollivier Haemmerlé

Rappelons que l'insertion professionnelle fait partie des missions de l'université, et favoriser les contacts entre étudiants et employeurs potentiels est une bonne chose.

Après discussion au sein des membres de l'assemblée, la cérémonie ayant déjà eu lieu le 18/11/2016, il est décidé à l'unanimité de ne pas voter.

Questions et informations diverses

Intervention Robin Cantaloube

Une demande concernant la mise à disposition de panneaux d'affichages pour les syndicats et associations de l'UT2J a été faite en septembre 2016. A ce jour, aucun panneau n'a été ajouté sur le nouveau campus. Cela a eu pour conséquence des affichages « libres » sur les murs des bâtiments neufs

Il y a aussi une question concernant l'utilisation des locaux mis à la disposition des syndicats et associations dans la nouvelle maison des solidarités. Les horaires et les accès doivent être clairement définis, car des difficultés sont apparues lors d'actions récentes pendant la préparation d'affiches pour les élections du CROUS. Une rencontre avec le Président est prévue sur ce sujet prochainement.

Réponse Ollivier Haemmerlé

Des discussions sont effectivement en cours, mais il faut savoir que les affichages « sauvages » sur le campus portent préjudice à l'Université. L'intervention de prestataires privés pour enlever les affiches engendre des coûts importants, et cela ne peut se faire qu'au détriment d'autres dépenses plus utiles pour notre établissement.

Question Michèle St Jean

Des panneaux d'affichage ainsi que d'accroches vélos à l'UFR SES seraient bienvenues.

Réponse Ollivier Haemmerlé

Ces demandes sont à adresser directement au Vice-Président délégué au Patrimoine Immobilier.

Question Hosni Mernari

Qui prépare les formulations sur les convocations de l'ordre du jour des CFVU ? Elles doivent être plus précises.

Les comptes rendus des CFVU peuvent-ils être transcrits intégralement ?

Réponse Ollivier Haemmerlé

Les convocations sont étudiées en bureau CFVU une semaine avant la séance avec tous les membres du bureau, et les termes utilisés sont discutés ensemble. Nous serons désormais plus attentifs à l'intelligibilité des ordres du jour.

La forme des comptes rendus des CFVU a été proposée collectivement en début de mandat. Le choix d'une rédaction laissant apparaître la teneur des échanges sans pour autant être des verbatims a été fait. Les comptes rendus dans leur forme actuelle font une dizaine de pages ce qui est déjà significatif. Nous disposons également des enregistrements qui permettent de revenir vers les échanges dans leur intégralité en cas de doute ou de contestation.

D'autre part, des relevés de décisions synthétiques sont mis en ligne sur le site de l'UT2J et sur l'ENT.

Question Robin Cantaloube

Est-il possible de mettre en ligne les enregistrements audio des séances ?

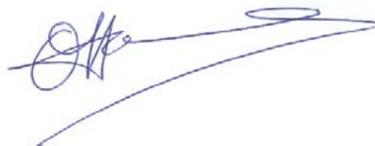
Réponse Ollivier Haemmerlé

Nous procédons à l'enregistrement des séances dans le seul but de faciliter la rédaction des comptes rendus. Les propos tenus à l'oral ne sont pas utiles dans leur intégralité, et pourraient même compliquer la compréhension des débats. Un compte-rendu avec les échanges principaux me paraît plus pertinent.

De plus d'un point de vue juridique, la diffusion audio sans autorisation des personnes enregistrées pose sans doute problème.

Fin de séance à 11h15.

Le Vice-Président de la CFVU



Ollivier Haemmerlé